



Mode opératoire – changement de modalité de déclaration : annuelle ou trimestrielle

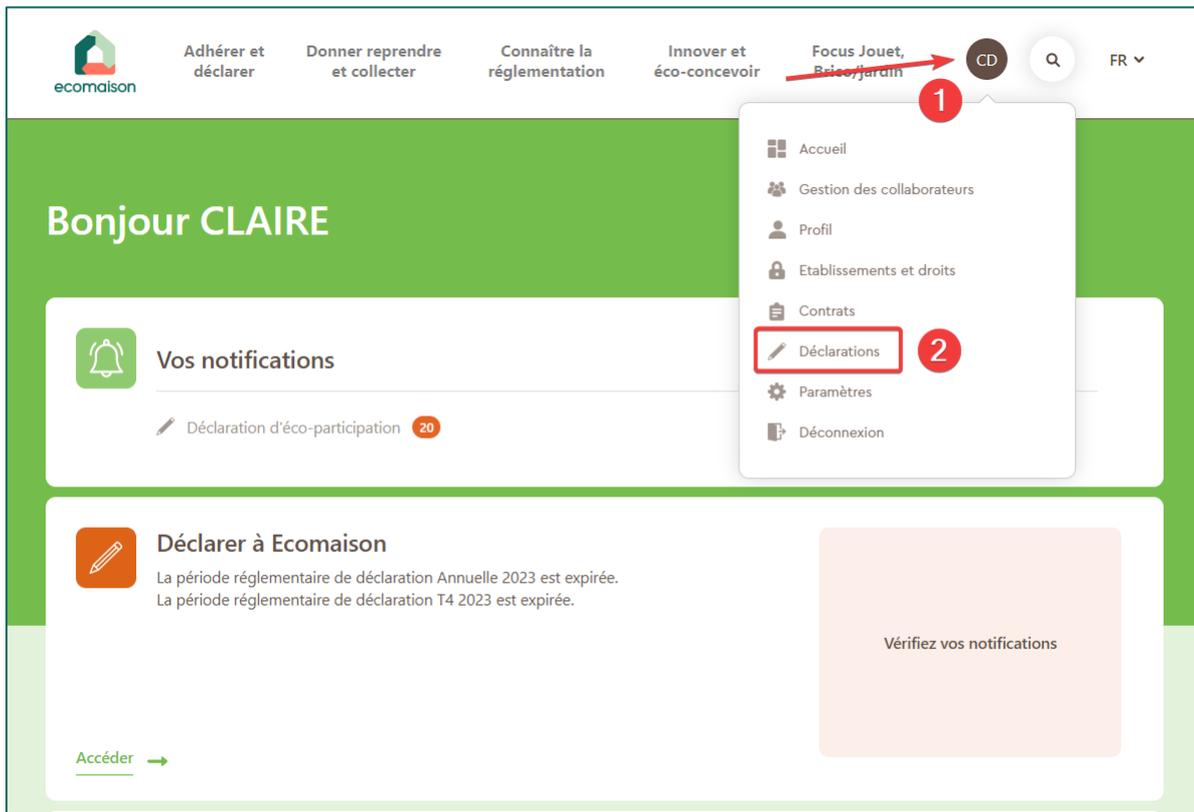
Filière ameublement



Comment sélectionner les modalités de déclaration ?

Connectez-vous à votre espace adhérent.

1. Sur la page d'accueil, cliquez sur votre icône **profil** pour afficher le menu
2. Sélectionnez « **Déclaration** »



The screenshot displays the ecomaison user interface. At the top, there is a navigation bar with the ecomaison logo and several menu items: "Adhérer et déclarer", "Donner reprendre et collecter", "Connaître la réglementation", "Innover et éco-concevoir", and "Focus Jouet, Bricolage, Jardin". A red arrow points to the "Focus Jouet, Bricolage, Jardin" link, and a red circle with the number "1" is placed over the user profile icon labeled "CD". Below the navigation bar, the user is greeted with "Bonjour CLAIRE". A dropdown menu is open, showing options: "Accueil", "Gestion des collaborateurs", "Profil", "Etablissements et droits", "Contrats", "Déclarations" (highlighted with a red box and a red circle with the number "2"), "Paramètres", and "Déconnexion". Below the menu, there is a "Vos notifications" section with a bell icon and a notification for "Déclaration d'éco-participation" with a red circle containing the number "20". Below that is a "Déclarer à Ecomaison" section with a pencil icon and text indicating that the 2023 annual and T4 2023 regulatory periods for declarations have expired. At the bottom left, there is a link "Accéder" with a right-pointing arrow. At the bottom right, there is a light orange box with the text "Vérifiez vos notifications".

Comment sélectionner les modalités de déclaration ?

1. Si vous gérez plusieurs établissements, veillez à bien sélectionner la bonne société dans la liste déroulante

2. Dans la rubrique « **Modalités de déclaration : éléments d'ameublement** », cliquez sur « **gérer** »

ecomaison Adhérer et déclarer Donner reprendre et collecter Connaître la réglementation Innover et éco-concevoir RZ Q FR

Déclaration

N° Compte 0194717 Dongguanshillitaishunwangluojishuyouxiangongsi

Eléments d'ameublement

Modalités de déclaration : Eléments d'ameublement

! Saisir les modalités de déclaration pour : 2024

Gérer →

Mode de paiement : Eléments d'ameublement

Virement

Gérer →

Comment sélectionner les modalités de déclaration ?

ecomaison Adhérer et déclarer Donner reprendre et collecter Connaître la réglementation Innover et éco-concevoir WQ Q FR

Filière :
Eléments d'ameublement

1 Veuillez compléter vos modalités de déclaration pour 2024

Modalité pour l'année :
2024

Indiquez vos mise en marché des produits soumis à éco-part dans le périmètre d'Ecomaison :

- Vous vendez plus de 15 tonnes
- Vous vendez moins de 15 tonnes et plus de 1 000 unités avec un poids unitaire supérieur ou égal à 2 kg
- Vous vendez moins de 15 tonnes et moins de 1 000 unités avec un poids unitaire supérieur ou égal à 2 kg

1. « **Filière** » → « **Eléments d'ameublement** »

2. « **Modalité pour l'année** » → sélectionnez « **2024** »

3. Sélectionnez l'option adéquate selon vos mises en marché :

- Si mise en marché **supérieure à 15 tonnes** → **Déclaration trimestrielle**
- Si mise en marché **inférieure à 15 tonnes et plus de 1 000 unités** → **Déclaration trimestrielle**
- Si mise en marché **inférieure à 15 tonnes et moins de 1 000 unités** → **Déclaration annuelle**

Comment sélectionner les modalités de déclaration ?

Modalités de déclaration valables depuis le 1^{er} janvier 2024

Mise en marché (MM)	MM sous 15 tonnes <u>ET</u> unités inférieures à 2 kg	MM sous 15 tonnes <u>ET</u> unités supérieures à 2 kg		MM supérieure à 15 tonnes
Barème simplifié	Oui	Oui jusqu'à 1,000 unités	Non à partir de 1,001 unités	Non
Modalité de déclaration	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle	Trimestrielle
Type de déclaration	Simplifiée par tranche de 10 unités <u>ou</u> utilisation des codes standards à l'unité		Utilisation des codes standards à l'unité	

Comment sélectionner les modalités de déclaration ?

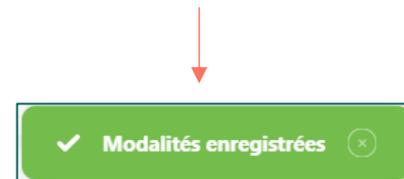
Périodicité de déclaration :

Sélectionner

Enregistrer

4

4. Enregistrer



Attention : si la déclaration est validée la modalité ne peut plus être modifiée. Il faut attendre l'ouverture de la prochaine période de déclaration.



Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles
sur [Ecomaison.com](https://ecomaison.com)

Suivez nos actualités
sur notre site web et nos réseaux



Besoin d'aide ?

Appelez-nous

0811 69 68 70

Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Service 0,05€/appel + prix d'appel

Ecrivez-nous à contact@ecomaison.com